

SERVICE / DIVISION	Service des ressources humaines / Rémunération globale	No SD SD-2023-5370
OBJET	Créer un poste en surplus de structure et recommander au conseil de réaffecter un employé et de nommer un employé au Bureau du Vérificateur général	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : Date CE souhaitée : 2023-11-01		
Actions : CRÉATION DE POSTE Unité admin. concernée : Bureau du vérificateur général Organisation : 29101.Administration.134100.Vérification No compte : 111110 - Régulier direction		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS CONSIDÉRANT QUE l'article 107.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (« LCV ») prévoit que le vérificateur général de la Ville est nommé pour un mandat unique de 7 ans; CONSIDÉRANT QUE le mandat actuel de la vérificatrice générale en poste se termine le 31 décembre 2023 en vertu de la Loi; COSIDÉRANT QUE l'administration désire que le futur candidat au poste de vérificateur général intègre ses fonctions dès que possible afin d'assurer un transfert de connaissances adéquat; CONSIDÉRANT QU'afin de libérer le poste permanent de vérificatrice générale, il est requis de créer un poste en surplus de structure de conseillère spéciale à la vérificatrice générale sur lequel l'employé identifié à la pièce jointe au présent sommaire décisionnel, préparé par le Service des ressources humaines, sera réaffecté, et ce, afin de permettre la transition jusqu'au 26 janvier 2024; CONSIDÉRANT QUE ce poste en surplus de structure sera aboli suite au départ de l'employé au plus tard le 26 janvier 2024; CONSIDÉRANT QUE la présente recommandation modifie temporairement d'un (1) le nombre de postes permanents prévus au budget 2023 au Bureau du Vérificateur général.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le coût supplémentaire non-récurrent estimé à 19 897\$ pour 2024 sera financé à même l'enveloppe budgétaire du service.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service des ressources humaines / Rémunération globale	No SD SD-2023-5370
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Bureau du Vérificateur général, soit :</p> <p>la création d'un poste en surplus de structure de conseillère spéciale à la vérificatrice générale, au salaire annuel de 194 881,15 \$ et son abolition à la date effective du départ de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel ou, au plus tard, le 26 janvier 2024; code budgétaire 29101-134100-111110;</p> <p>de recommander au conseil d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Bureau du Vérificateur général, soit :</p> <p>la réaffectation de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel du poste permanent de vérificatrice générale (0001) au poste de conseillère spéciale à la vérificatrice générale en surplus de structure, et ce, aux mêmes salaires et conditions; code budgétaire 29101-134100-111110;</p> <p>l'approbation de l'addenda à la convention d'emploi à intervenir entre la Ville de Laval et l'employé identifié à cet addenda;</p> <p>la signature de cet addenda pour et au nom de la Ville par le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjoint;</p> <p>les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;</p> <p>le remplacement de l'organigramme concerné.</p> <p>de recommander au conseil d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Bureau du Vérificateur général, soit :</p> <p>la nomination de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel au poste de vérificatrice générale , et ce, selon les termes de son contrat de travail; code budgétaire 29101-134100-111110;</p> <p>l'approbation du contrat de travail à intervenir entre la Ville de Laval et l'employé identifié à ce contrat;</p> <p>la signature de ce contrat de travail pour et au nom de la Ville par le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjoint;</p> <p>les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;</p> <p>le remplacement de l'organigramme concerné.</p>		
<p>CERTIFICATION</p>		
<p>Numérotation des finances : CM requis : Oui Coût annuel supplémentaire récurrent : ,00 \$ Coût estimé affectant l'année en cours : ,00 \$</p> <p>Annotation(s)</p> <p>Aucun coût supplémentaire pour l'année 2023 suite à la création de poste en surplus de structure. Nomination de l'employé e54742 a/c 08-01-2024, aucun coût pour l'année 2023.</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <p style="text-align: center;"> LEFEBVRE, Madame LISON (54347) 2023-10-30 </p> <p style="text-align: center;"> Trésorier AN - MS - JR </p>		